

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° AS1642

présenté par

M. Kamardine, M. Door, M. Perrut, Mme Ramassamy, Mme Valentin et M. Ramadier

à l'amendement n° AS|1553 du Gouvernement

ARTICLE 19

Au quarante-troisième alinéa, substituer aux mots :

« agence de santé de Mayotte »

les mots :

« agence régionale de santé de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence rédactionnelle tendant à garantir une homogénéité et un parallélisme des formes, le mot « régionale » ayant été omis à cet alinéa.